

Conditions d'utilisation pour reprendre les activités

Si vous désirez reprendre vos activités, les présentes mesures devront absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. Nous appliquerons les directives gouvernementales et les recommandations de Hockey Québec.

À titre informatif, le nombre maximal de personnes dans l'enceinte de la patinoire est de :

- **Pour une joute : 22 (10 joueurs + 1 gardien par équipe)**
- **Pour un entraînement : 24 (20 patineurs + 4 entraîneurs)**

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Nous encourageons fortement les patineurs à arriver déjà vêtus de leur uniforme.
- Le gouvernement du Québec rend le port du masque obligatoire dans les endroits publics fermés. Le Sportplex Pierrefonds fera donc respecter cette règle sanitaire dès le 18 juillet.

Personne ne pourra entrer sans un masque.

Le port du masque sera **obligatoire en tout temps** sauf dans les situations suivantes:

- Lorsque vous êtes assis dans le vestiaire.
- Lorsque vous sortez du vestiaire et que vous vous dirigez vers la glace.
- Lorsque vous pratiquez votre activité sportive sur la glace.
- Lorsque vous sortez de la glace et que vous vous dirigez vers le vestiaire.

Cette obligation vise les gens âgés de plus de 12 ans mais nous recommandons le port du masque pour tout le monde.

Le responsable du groupe ou l'entraîneur doit :

Avant l'activité

- Accueillir les participants
- Tenir un registre de présence
- Évaluer la condition physique
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes de la toux, fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent au coronavirus.
 - Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter les joueurs avec qui il a patiné.

Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique.

Après l'activité

- S'assurer que tous les participants et accompagnateurs quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives instaurées par le gestionnaire de l'infrastructure.
- Prévoir une période de temps pour éviter les chevauchements de groupe à l'entrée et à la sortie.

Accès à l'infrastructure

- Limiter le nombre de spectateurs. Ils auront accès **uniquement** au 2^e étage et doivent porter un masque.
- Les blocs sanitaires (douches) dans les vestiaires sont à accès limiter.
- Les responsable et /ou entraîneurs devront arriver 25 minutes avant le début de l'activité afin de superviser et encadrer les participants lors de leur arrivée. Ils devront arriver à l'infrastructure en survêtement afin d'éviter les regroupements entre eux.
- Un (1) ou deux (2) vestiaires seront attribués par bloc horaire au besoin. Les patineurs doivent arriver 20 minutes avant le début de l'activité et ils ont 20 minutes pour quitter après l'activité.
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau et leurs serviettes.
- Recommander aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison.

Hygiène et distanciation physique

- Maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les patineurs autant sur la glace que dans le vestiaire ainsi que sur le banc des joueurs. Lors d'une joute, les contacts accidentels et sporadiques seront tolérés.
- Organiser un horaire de façon à pouvoir respecter la capacité d'accueil et la distanciation physique.
- Demander à chaque usager de se laver les mains à la sortie de l'infrastructure à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire; inciter les gens à tousser dans leur coude replié, ne pas cracher au sol ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains.
- Interdire tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades).
- **Le port du masque est obligatoire.**

Équipement

- Interdire le partage d'équipement et demander aux patineurs d'utiliser leurs propres équipements autant que possible.
- Les entraîneurs doivent avoir leur propre matériel (sifflet électronique, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.). Aucun prêt d'équipement de la part du gestionnaire de l'infrastructure.



Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Sportplexe Pierrefonds se réserve le droit de retirer l'accès à l'aréna sans remboursement.

Pour nous aider dans la gestion sanitaire de l'infrastructure, vous devez fournir les informations suivantes pour chaque bloc horaire :

Nombre de participants : _____

Nombre d'entraîneurs : _____

Engagement

Je, _____ , m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la glace.

Signature

Date